



## Abus de faiblesse/emprise

Par **Ndeye**, le 10/05/2020 à 23:21

Bonjour,

J'aimerais savoir dans quelles conditions est reconnu l'abus de faiblesse non dans un sens pecunier mais dans un abus psychologique ayant entraîné un ESPT (état de stress post traumatique comme dans les attentats).

Je suis une personne reconnue handicapée en partie pour dépression. J'ai connu 2ans de précarité (sans logement) et connu le mois suivant ma prise de logement hlm un étudiant étranger en droit qui m'a manipulée avec une emprise psychique. J'ai subi des humiliations de sa part et quand je lui refusais un rapport il m'a dit " je ne vais pas te violer quand même !"

J'ai porté plainte au procureur de Lille mais j'ai peu confiance...merci de votre avis.

Par **Visiteur**, le 11/05/2020 à 09:42

Bonjour

Après votre plainte, il vous reste à attendre, mais vous pouvez aussi contacter une association

<https://stop-violences-femmes.gouv.fr/violences-sexuelles-312.html>